

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la municipalité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 le règlement suivant :

Règlement numéro 242 modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'agrandir la zone industrielle I-102 à même une partie de la zone résidentielle de réserve Rx-101.

QUE le règlement 242 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 242 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 27 novembre 2020.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 655A, avenue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

Donné à Portneuf, ce 18 décembre 2020.

France Marcotte
Greffière